



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES LITIGES

**Réunion restreinte du 16 janvier 2020
Procès-verbal n°14**

Président :

- M. Philippe URBAN

Vice-Président et Secrétaire de séance :

- M. Gérard ARBERET

Présents :

- MM. Nicolas BRUZZEAUD – Mathias EXPOSITO – René GOURIN

RECTIFICATIF Procès-verbal n° 13 du 09 janvier 2020

⇒ Match n° 22111851 du 21/12/2019 – HAUT ADOUR / SOUES – Coupe de Bigorre U17

Club de SOUES : Droit de réclamation (art. 187.1) Jeunes : 30 €

Au lieu de 40 € porté sur le procès-verbal

⇒ Match n° 21869334 du 11/01/2020 – VAL D'ADOUR / LOURDES – U17 Départemental 2

Les faits : Match non joué.

Après lecture des pièces :

- Courriel du club de LOURDES, reçu le samedi 11 janvier 2020 à 11h04, nous informant du forfait de son équipe pour le match susvisé.

Par ces motifs, la Commission décide :

Match perdu par forfait à l'équipe de LOURDES 2.

Club de LOURDES – Amende : 2^{ème} forfait championnat jeunes : 40 €

Le Président de la CDLD

Philippe URBAN

Le Secrétaire de séance

Gérard ARBERET